



Mairie de

Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

21 OCT. 2024

ID : 077-217702158-20241017-02024\_68-DE

191

Brexit  
Levraut

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Conseil municipal du 17 octobre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) :
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 1	Votants : 23	2

Date de la convocation : 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Étaient présents :** Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - ROUSSEL Mylène adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Étaient absents avec pouvoirs :** Mme DANSOU Viviane à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Était absent sans pouvoir :** Mme ZUCCOLO Isabelle

#### **DÉLIBÉRATION N° 02024\_68 : Adhésion à la convention de participation en prévoyance souscrite par le centre départemental de gestion de Seine et Marne**

Entendu l'exposé de M. MONGIN, Maire-Adjoint en charge des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel communal relatif à la convention de participation en Prévoyance souscrite par le Centre départemental de Gestion de Seine-et-Marne

**Vu** l'article L.827-7 du Code général de la Fonction Publique

**Vu** le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

**Vu** le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

**Vu** la délibération du Centre départemental de gestion n° 2022/37 du 27 octobre 2022 portant choix du prestataire retenu pour la conclusion de la convention de participation pour le risque « Prévoyance »

**Vu** la convention de participation signée entre le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et la MNT

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 octobre 2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide** d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et la MNT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Décide** que le contrat souscrit aura un caractère facultatif

**Décide** de sélectionner pour l'ensemble de ses agents

- le niveau de prestation 1

**Décide** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité adhérant au contrat relatif à la convention précitée

**Décide** de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat relatif à la convention précitée

**Décide** d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation annexée à la présente délibération et tout acte en découlant.

**Décide** d'inscrire au budget primitif 2025 au chapitre 012 charges du personnel, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

**Fait et délibéré en séance, le 17 octobre 2024**

Le secrétaire de séance  
**Nathalie SPRUTTA-BOURGES**



Le Maire  
**Jean-Paul GARCIA ROBIN**

